

Compte rendu

Conseil Municipal du 19 mai 2008

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 19 mai 2008, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Nicole Oléi, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Oléi pour Mme Chaix.

Secrétaire de séance : Mme Pugnale.

La lecture du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2008 fait apparaître par erreur Mme Pugnale référent sécurité routière aux lieu et place de M. Fanton. Une régularisation sera faite au cours de cette séance.

Les questions suivantes sont toutes adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Oléi pour Mme Chaix.

FINANCES

Présentée par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- ⇒ la prise en charge d'un stage de formation BAFA.

FORMATION DES ELUS

Présentés par M. le Maire,

- ⇒ les orientations et le montant de l'enveloppe destinée à cette formation.

ADMINISTRATION

- ⇒ à partir des listes électorales des communes de Venon, Herbeys et Poisat, il est procédé au tirage au sort du nom des contribuables susceptibles de faire partie de la liste des Jurés d'Assises de l'année 2009.

DIVERS

Présentée par M. le Maire,

- ⇒ en régularisation, la désignation de M. Hervé Fanton en qualité de référent « sécurité routière » aux lieu et place de Mme Nelly Pugnale.

INFORMATION

Dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de l'abandon de l'exercice du droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner n° 02/08 déposé pour un bien cadastré AA 199 et 03/08 déposé pour un bien cadastré AA 71, 72, 73, 75 et 230.